

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois et le vingt juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEVONS régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur HUSER Marc, Maire.

Présents : Mesdames GRONCHI Karine, LEAL Séverine, Messieurs DA PRATO Joël, HUSER Marc, PLAUCHE Jonathan, PLAUCHE Régis, THOMAS Frédéric

Absents excusés : Mesdames JULIEN Valérie, MAZIERE Audrey, Messieurs PIZOIRD Vincent, SCOTTI Patrick

Procuration : Monsieur SCOTTI Patrick à Monsieur HUSER Marc

Convocation et affichage : 15/06/2023

Secrétaire de séance : Monsieur PLAUCHE Régis

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 7

OBJET : ADOPTIONS DES RAPPORTS ANNUELS DU SIVU EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que toutes les années le Conseil Municipal doit examiner les RPQS, Rapports sur la Qualité du Service Public, de l'Eau Potable et de l'Assainissement de l'année N-1.

Ces documents sont établis par le SIVU Eau et Assainissement de la Vallée du Jabron qui en a la compétence et regroupe quatre communes, BEVONS, NOYERS-SUR-JABRON, CUREL et CHATEAUNEUF-MIRAVAIL.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les deux rapports annuels 2022 du SIVU concernant l'eau potable et l'assainissement. Il est notamment fait mention :

- Prix eau potable au m3 pour 120 m3 = 2,03 €/m3 TTC (idem en 2021) ;
- Volume eau potable par abonné = 89,13 m3/ab (98,05 m3/ab en 2021) ;
- Conformité microbiologique = 88,4 % (97,2 % en 2021) ;
- Conformité physico-chimique = 100% (idem en 2021) ;
- Prix assainissement au m3 pour 120 m3 = 1,28/m3 € TTC (idem en 2021).

Le Conseil, à l'unanimité,

- **Adopte le rapport annuel 2022 du SIVU concernant l'eau potable ;**
- **Adopte le rapport annuel 2022 du SIVU concernant l'assainissement.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

BEVONS le 22 juin 2023,

Le Maire,

Marc HUSER



Le secrétaire
Régis PLAUCHE

